

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT OISE-ARONDE

COMPTE RENDU du BUREAU de la COMMISSION LOCALE de l'EAU du 22 avril 2010

Lieu : Salle 212 – Agglomération de la Région de Compiègne

Siège de la Commission Locale de l'Eau
Syndicat Mixte Oise-Aronde
Place de l'Hôtel de ville
BP 10007
60 321 COMPIEGNE Cedex

M. Coullaré remercie les membres du bureau d'être présents et procède à l'appel :

N°	NOM	ETABLISSEMENT	PRESENT ou REPRESENTE	Nbre. de vote
1	M. Philippe MARINI	Président de la CLE Sénateur-Maire de Compiègne	Représenté par M. COULLARE	0
2	M. Alain COULLARE	1 ^{er} vice-président de la CLE, Maire de Monceaux – CC. Pays d'Oise-et- d'Halatte	X	2
3	M. Didier LEDENT	2 ^{ème} vice-président de la CLE, Maire de Moyenneville – CC. Plateau Picard	X	1
4	M. Eric BERTRAND	3 ^{ème} vice-président de la CLE, Maire d'Armancourt – Agglo. Région Compiègne	X	1
5	M. Stanislas BARTHELEMY	Maire de Longueil-Sainte-Marie – CC. Plaine d'Estrées	X	1
6	M. Yves LEMAIRE	Maire de Conchy-les-Pots – CC. Pays des Sources	X	1
7	M. Bruno LEDRAPPIER	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Aronde (SIAVA)	X	1
8	M. Jean-Luc BRACQUART	Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Oise	X	1
9	M. Marc PINEL	Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)	X	1
10	Mlle. Léa MOLINIE			
11	Mme. Anne SIRON	Conseil Régional de Picardie	Absente excusée	0
12	M. Thierry FRAYON	Entente Oise-Aisne	X	0
13	M. Jean-Michel CORNET			
14	M. Thomas SCHWAB	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)	X	1
15	M. Laurent FELIX	SAUR	X	1
16	M. Franck PIA	Chambre d'agriculture de l'Oise	X	0
17	M. Christophe THIEBAUT	Chambre d'agriculture de l'Oise	X	1
18	M. Jean-Pierre MARCHANDISE	Lyonnaise des Eaux	Absent excusé	0
19	M. Bernard LACROIX	Directeur Général des Services Techniques de l'ARC	X	0
20	M. Fabien BLAIZE	Animateur de SAGE Oise-Aronde	X	0
TOTAL			15	12

Les trois points à l'ordre du jour sont :

- Le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau concernant un doublet de forages pour pompe à chaleur sur la commune de Lieuvillers déposé par le Syndicat de regroupement scolaire de Cuignière, Erquinvillers, Lieuvillers, Noroy.
- Le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau concernant la mise en service d'un forage d'irrigation à Montiers.
- L'analyse des projets reçus dans le cadre de l'appel à projets pour la mise en place du contrat global d'application du SAGE.

1. Avis dossier de déclaration « Réalisation d'un doublet de forages pour une pompe à chaleur sur la commune de Lieuvillers »

L'avis est favorable à l'unanimité puisqu'aucun impact n'est prévu sur la qualité et la quantité de la ressource en eau et des milieux aquatiques (*Cf. annexe 1*).

2. Avis dossier d'autorisation « mise en service d'un forage d'irrigation sur la commune de Montiers »

M. Pia précise que M. Leleu était sous le régime de la déclaration lors de son installation et avec le classement du bassin de l'Aronde en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) par arrêté préfectoral du 04 novembre 2009, il s'est retrouvé sous le régime de l'autorisation ce qui implique la constitution d'un dossier plus important.

Afin que M. Leleu puisse démarrer son exploitation rapidement le dossier d'autorisation est passé au CODERST (Commission Départemental des Risques Sanitaires et Technologiques) le 06 avril dernier. Le CODERST a émis un avis favorable sous réserve de l'avis de la CLE avec un seuil de prélèvement porté à 100 000 m³ au lieu de 160 000 m³ demandé initialement.

Compte tenu des éléments apportés en séance, le bureau de la CLE donne un avis favorable uniquement pour l'autorisation temporaire d'une durée de 6 mois avec un prélèvement annuel limité à 100 000 m³. D'autre part, le bureau de la CLE demande un nouveau dépôt de dossier pour l'autorisation définitive dont les quantités allouées tiendront compte des résultats de la modélisation de la nappe de la Craie Picarde. Ce quota rentrera dans la quantité d'eau à répartir entre les irrigants. (*Cf. annexe 2*).

3. Analyse des projets reçus dans le cadre de l'appel à projets pour la mise en place du contrat global d'application du SAGE Oise-Aronde

M. Blaize présente les projets reçus dans le cadre de l'appel à projets qui s'est déroulé du 15 novembre 2009 au 15 mars 2010. Ces projets seront à la base de l'élaboration du

programme d'actions à mettre en œuvre pour les 5 prochaines années (2011 – 2015) et donnera lieu à la signature du contrat global d'application du SAGE. Les projets retenus seront prioritairement aidés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Les principaux critères d'éligibilité sont l'atteinte des objectifs du SAGE et l'amélioration de la qualité globale des milieux aquatiques (eaux superficielles et souterraines, zones humides).

Le 15 novembre, 151 appels à projets ont été envoyés ciblant environ 113 maîtres d'ouvrage potentiels. Au total, 76 projets ont été reçus provenant de 34 maîtres d'ouvrage différents soit environ 30%.

Tous les projets reçus concernent au moins un des objectifs du SAGE. La thématique la plus importante abordée (nombre de projets et estimatif financier) est « Réduire les flux de pollutions dès leur origine, quelle que soit leur source » c'est-à-dire la partie concernant l'assainissement.

Un premier tri a été réalisé parmi les projets reçus en concertation avec l'AESN et l'Entente Oise-Aisne qui seront signataires du contrat. Nous pouvons distinguer plusieurs cas de figures :

- Projets retenus dans le contrat puisque prioritaires
- Projets non retenus dans le contrat puisque non prioritaires mais pourront bénéficier d'aides en dehors du contrat
- Projets non retenus dans le contrat puisque non compris dans le programme des aides des partenaires
- Projets non retenus dans le contrat puisque démarrage dès 2010 alors que le contrat commence en 2011

Tous les projets reçus doivent être précisés avec les maîtres d'ouvrage afin d'établir un programme d'actions cohérent.

Après avoir listé l'ensemble de ces projets, il est convenu que des réunions seront organisées avec les partenaires financiers et les principaux maîtres d'ouvrage à savoir :

- AESN
- Entente Oise-Aisne
- Chambre d'agriculture
- ONF
- Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)

Ces réunions se tiendront avant le prochain bureau de la CLE prévu le jeudi 17 juin prochain à 14h30 à l'ARC.

Le calendrier de mise en place du contrat est le suivant :

- Juin 2010 : passage devant la commission des aides pour avertir de la mise en place d'un contrat sur le SAGE Oise-Aronde
- Septembre – octobre 2010 rédaction du contrat avec programme d'actions

- Fin 2010 : signature du contrat par les maitres d'ouvrage et partenaires financiers.

Un avenant pourra être prévu à mi-contrat pour intégrer éventuellement de nouveaux projets et pouvoir afficher les estimations de travaux suite aux études (ex : travaux suite au Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable, etc.).

En l'absence d'autres questions, M. Coullaré remercie les participants et lève la séance.

ANNEXE 1

AVIS 002.2010

Bureau de la Commission Locale de l'Eau Oise-Aronde du 22 avril 2010

Rapporteur : Monsieur Alain COULLARE

Par courrier en date 13 avril 2010, la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Oise sollicite l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Oise-Aronde sur la réalisation d'un doublet de forages pour pompe à chaleur sur la commune de Lieuvillers déposé par le Syndicat de regroupement scolaire de Cuignière, Erquinvillers, Lieuvillers, Noroy.

Le présent dossier de déclaration concerne le prélèvement d'eau de la nappe de la Craie Picarde pour l'alimentation d'une pompe à chaleur. L'eau prélevée sera réinjectée en totalité dans la nappe par l'intermédiaire d'un forage de rejet. Le débit escompté sera de 16m³/h.

Considérant qu'aucun impact n'est prévu sur la qualité et la quantité de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Alain COULLARÉ,

Et après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable

ANNEXE 2

AVIS 003.2010

Bureau de la Commission Locale de l'Eau Oise-Aronde du 22 avril 2010

Rapporteur : Monsieur Alain COULLARÉ

Par courrier en date du 23 mars et du 07 avril 2010, la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Oise demande l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) sur l'opération suivante :

- Mise en service d'un forage d'irrigation à Montiers pour une durée de 6 mois (autorisation temporaire)
- Mise en service d'un forage d'irrigation à Montiers (autorisation permanente)

Le pétitionnaire sollicite une demande d'autorisation temporaire de mise en service du forage de prélèvement d'eau pour l'année 2010 sur une durée de 6 mois, le temps de l'instruction du dossier au titre du régime d'autorisation permanente. Les éléments constitutifs du dossier d'autorisation sont identiques pour les deux demandes. L'absence de réponse au 27 avril 2010 vaudra avis favorable.

Ce forage a pour objectif l'irrigation de 50 ha de cultures biologiques d'avril à septembre. Le débit d'exploitation est de 55 m³/h soit pour un volume total annuel de 160 000 m³/an.

En l'état actuel, le dossier loi sur l'eau n'évalue pas l'incidence du projet sur la ressource en eau et le niveau de la nappe. Toutefois, Monsieur Pomerol, hydrogéologue agréé, conclut que le projet n'aura pas d'influence sur la piézométrie générale de la nappe en dehors du cône d'appel de l'ouvrage et ne devrait pas influencer sur le débit de la rivière et la préservation des zones humides.

Les observations des niveaux d'eau de la nappe de la Craie et les débits de l'Aronde ont mis en évidence des étiages sévères comme récemment en 2005 – 2006. Les seuils de sécheresse sont régulièrement atteints chaque année et des arrêtés sont pris en conséquence. Outre les aléas climatiques, la sévérité des étiages peut être aggravée par notre utilisation de l'eau (alimentation en eau potable, irrigation, industrie).

Dans ce cadre, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise-Aronde a identifié la « maitrise des étiages » comme étant un enjeu important du bassin versant. Actuellement une étude sur le fonctionnement de la nappe de la Craie est en cours. L'objectif est d'observer l'impact des prélèvements sur la ressource (nappe et rivière) et d'établir des règles de gestion volumétriques par usage en cohérence avec le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Pour mémoire, le bassin de l'Aronde est classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) par arrêté préfectoral du 04 novembre 2009. La ZRE est un secteur caractérisé par une insuffisance autre qu'exceptionnelle des ressources en eau par rapport aux besoins et qui est en déséquilibre quasi-permanent.

Considérant le classement du bassin de l'Aronde en ZRE par arrêté préfectoral du 04 novembre 2009 ;

Considérant que le dossier loi sur l'eau n'évalue pas l'influence du projet sur la ressource en eau de manière suffisante ;

Considérant que l'étude sur la modélisation de la nappe permettant un partage volumétrique de la ressource en eau est en cours et que le bureau de la CLE ne peut émettre un avis circonstancié puisque les résultats ne sont pas encore connus ;

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Alain COULLARÉ,

Et après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable uniquement pour l'autorisation temporaire d'une durée de 6 mois avec un prélèvement global limité à 100 000 m³.

DEMANDE un nouveau dépôt de dossier pour l'autorisation définitive dont les quantités allouées tiendront compte des résultats de la modélisation de la nappe de la Craie Picarde. Ce quota rentrera dans la quantité d'eau à répartir entre les irrigants.